

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023****N°DCM-2023-053****OBJET :****FINANCES**Tarifs pour les fournitures
scolaires du primaire

Année scolaire 2023 / 2024

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 20 juin 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents : M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - M. MORIN - Mme ROBIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - M. GINDRE - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. PERREAULT représenté par M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme RAVOUX - M. MARTINON représenté par M. MATHIAS - Mme SOUPE représentée par Mme ROBIN - Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - Mme FETTET-RICHONNIER représentée par M. CURNILLON - M. POCHON représenté par M. MORIN - M. DUPUPET représenté par Mme BUJALANCE MERLIN - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

Absente : Mme CARLOT-MARTIN.

Membres en exercice : 27
Membres présents : 16
Membres votants : 26

Mme Sylvie BIAJOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'adopter les tarifs pour l'année scolaire 2023- 2024, sans augmentation par rapport à ceux de 2022-2023 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE les tarifs 2023-2024 des fournitures scolaires, comme suit :

Ecole élémentaire	66,50 €
Classe d'intégration (ULIS)	108,10 €
Ecole maternelle	66,50 €

Ainsi délibéré le 26 juin 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 04 JUIL. 2023

Et dépôt en Préfecture

Le : 04 JUIL. 2023



Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20230626-DCM-2023-053-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2023